

Pays des Abers

Plabennec - Lannilis

Plouguerneau

Urbanisme : un jugement à valeur exemplaire

Le tribunal administratif de Rennes, dans son jugement du 14 octobre 2016, vient de condamner la mairie de Plouguerneau et son maire Yannig Robin pour « excès de pouvoir » suite au refus d'accorder un permis de construire à la demande déposée par le couple Uguen en février 2014.

Le tribunal a estimé que « le maire a fait une inexacte application des dispositions de l'article UH10 du POS ». Une victoire que les plaignants, après presque trois ans de longues et pénibles procédures, considèrent comme « un jugement d'espoir pour tous ceux qui n'ont pas la possibilité ni les moyens de se défendre ».

Maurice Uguen avait tout fait pour entamer un dialogue constructif avec

la municipalité : « Malgré plusieurs réunions en mairie de demandes de recours gracieux, rien ne fut retenu par le maire et son service d'urbanisme. Nous avons été contraints de vivre pendant trois ans dans une maison attaquée par la mэрule et ne bénéficiant pas d'isolation. Sur les conseils de notre avocat, Alan Saout, de Brest, nous nous sommes résolus à déposer devant le tribunal administratif de Rennes. »

« La complexité des textes »

Une conclusion qui, aujourd'hui, va leur permettre de reprendre le dossier de construction de la maison qu'ils souhaitaient pour leur retraite. Pour Maurice Uguen, ce jugement montre la complexité des textes et

de leur interprétation. « Nous étions sûrs d'avoir raison, nos architectes, experts auprès de différentes communes bretonnes, ont essayé de le démontrer auprès des services de Plouguerneau... sans succès ! »

Plusieurs projets furent envisagés afin d'aller dans le sens de la commune mais ne trouvèrent pas d'accord. « Nous avons été contraints d'aller devant le tribunal, souligne Maurice Uguen, non sans avoir été prévenus que ce serait long... et cher ! »

Trois années pour un projet de construction qui va enfin voir le jour, projet qui aura eu le temps de mûrir et qui, pied de nez du temps, leur permet aujourd'hui de construire

dans un règlement complètement nouveau puisque le PLU de Plouguerneau est applicable depuis août dernier sur la commune. Philosophes, et Plouguerneens dans l'âme, les Uguen, malgré une perte importante de temps et d'argent, ont déjà contacté une entreprise locale pour lancer la construction au plus vite.

■ Fabrications de mitaines

Fabrication de mitaines pour l'hiver. **Vendredi 28 octobre**, mercredi 2 novembre, 14 h 30 à 17 h, espace jeunes, 7, Gwikerne. Gratuit. Contact et réservation : 06 75 36 30 52, jeunesse@plouguerneau.fr